

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 MARS 2011**

Délibération
n° 2011.03. 29.B

**Hôtel d'Entreprises du
Grand Angoulême :
avenant n°1 à la
convention
d'occupation précaire
avec la société GDF-
SUEZ pour la
réduction des
surfaces occupées -
Modification de la
délibération n°10 B du
10 février 2011**

LE DIX SEPT MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 mars 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2011

**DELIBERATION
N° 2011.03. 29.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**HOTEL D'ENTREPRISES DU GRAND ANGOULEME : AVENANT N°1 A LA CONVENTION
D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE GDF-SUEZ POUR LA REDUCTION DES
SURFACES OCCUPEES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°10 B DU 10 FEVRIER
2011**

Par délibération n°10 B du 10 février 2011, le bureau communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire avec la société GDF-SUEZ pour la location de bureaux au sein de l'Hôtel d'entreprises du Grand Girac, ayant pour objet de réduire les surfaces occupées afin de les adapter à leurs effectifs, à compter du 1^{er} mars 2011.

Après réflexion, la société souhaite pouvoir conserver l'intégralité des bureaux jusqu'au 31 mars 2011.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°128 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant modification du règlement intérieur de la pépinière du Grand Girac, autorisant la location dans le cadre de l'hôtel d'entreprises,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 mars 2011,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°10 B du bureau communautaire du 10 février 2011.

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire avec la société GDF-SUEZ à compter du 1^{er} avril 2011.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à venir.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 mars 2011

Affiché le :

21 mars 2011